

CHAQUE ANNÉE, PRÈS DE LA MOITIÉ DES JEUNES DE 18-25 ANS NE PART PAS EN VACANCES*

L'égal accès de tous aux vacances contribue à l'exercice de la pleine citoyenneté et constitue un objectif national conformément à l'article 140 de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Pour les jeunes, les vacances constituent un temps structurant qui favorise la découverte d'autres lieux, personnes, habitudes de vie, et contribuent à renforcer l'autonomie et l'apprentissage de la mobilité, notamment européenne.

Pour les référents jeunesse, la thématique vacances constitue un support pertinent et complémentaire d'accompagnement socio-éducatif.

Pour faire découvrir les vacances, donner envie de partir ou de repartir, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, établissement public sous la tutelle du ministère en charge de l'économie et des finances, développe le programme **Départ 18:25** à la demande du ministère en charge du tourisme.

Départ 18:25, une aide financière pour encourager le départ en vacances des jeunes.

Vacances en France ou en Europe, semaine à la mer ou à la montagne, week-end en ville... Avec **Départ 18:25**, les jeunes ont accès toute l'année à un large choix de séjours adaptés à leurs envies et à leur budget.

En plus des tarifs avantageux proposés, l'ANCV finance jusqu'à **50% du coût des séjours réservés via depart1825.com** dans la limite de **150€** par jeune et par an, avec 50 € minimum restant à la charge du jeune. L'aide est directement déduite du prix à payer.

*CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » - 2010

DÉPART 18:25 S'ADRESSE À TOUS LES 18-25 ANS !

Pour en bénéficier, il suffit à la date du départ :

- 1 D'avoir entre 18 et 25 ans.
- 2 De résider en France.

L'aide financière est attribuée sous condition de ressources ou de statut :

Ressources

OU

Statut

Attester d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280€/an pour 1 part fiscale (indiqué dans l'avis d'imposition)



Être soit :

- Étudiant boursier
- En contrat d'apprentissage ou d'alternance
- En contrat aidé
- Inscrit dans une école de la deuxième chance
- Volontaire en service civique
- Bénéficiaire de la Garantie Jeunes
- Suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance

UN SITE INTERNET DÉDIÉ: depart1825.com

Les offres de séjours de **Départ 18:25** sont classées par thématique : à la Montagne, à la Mer et en Ville, pour des projets de vacances ou de week-end farniente, de découverte ou d'aventure en solo, en couple, entre amis ou en groupe.